

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

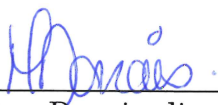
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de cette Municipalité a adopté la résolution numéro 2024-12-0385 concernant le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2025 lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024.

Les séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'année 2025 se tiendront à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil située au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire aux dates suivantes :

Lundi 13 janvier	Lundi 7 juillet
Lundi 3 février	Lundi 11 août
Lundi 10 mars	Lundi 8 septembre
Lundi 7 avril	Mercredi 1 ^{er} octobre
Lundi 5 mai	Lundi 10 novembre
Lundi 2 juin	Lundi 8 décembre

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 4^e jour du mois de décembre 2024.



Manon Donais, directrice générale
et greffière-trésorière